



AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES - Enquête VisAvion Côte d'Azur France Tourisme -

Consultation n°	2025 MKOBS 02 Enquête Visavion
Procédure	Procédure adaptée ouverte > 90 000 Euros (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1 - Commanditaire – Pouvoir adjudicateur	p.1
2 - Objet de l'appel d'offres	p.1
3 - Contexte	p.1
4 - Prestation attendue	p.2
a. Tirage et consignes pour l'échantillon	
b. La passation du questionnaire	
c. Le traitement des données	
d. Les traitements annuels	
e. Le calcul des dépenses	
5 - Les annexes – Documents techniques	p.7
6 - Déroulement de l'appel d'offres & Critères de sélection du prestataire	p.7
a. Dossier de candidature	
b. Critères d'attribution	
7 - Renseignements et Ressources complémentaires	p.10
8 - Voies de délais de recours	p.10

Date de publication : Mardi 8 juillet 2025
Date limite de remise des plis : Vendredi 5 septembre 2025 à 15H30

1- Commanditaire – Pouvoir adjudicateur

Le commanditaire de cette consultation est Côte d'Azur France Tourisme (Association loi 1901 – N° de Siret : 300 243 490 00053), situé au 455, Promenade des Anglais – CS 53126 – Bâtiment Horizon – 06203 Nice Cedex 3. L'organisme est présidé par Alexandra BORCHIO FONTIMP et dirigé par Claire BEHAR, Directrice générale.

Côte d'Azur France Tourisme a pour mission la préparation et la mise en œuvre de la stratégie de développement et de marketing de la destination #CotedAzurFrance sur le territoire national et à l'International. Côte d'Azur France Tourisme est l'organisme institutionnel en charge du tourisme dans les Alpes-Maritimes. Il pilote l'Observatoire du tourisme de la Côte d'Azur.

2- Objet de l'appel d'offres

Dans le cadre de ses travaux, l'Observatoire de Côte d'Azur France Tourisme mène une enquête mensuelle permanente auprès des visiteurs quittant la région par l'aéroport de Nice Côte d'Azur (terminaux 1 et 2) et lance donc une consultation auprès des instituts de sondages afin d'en assurer la continuité, **pour une période de trois ans, de janvier 2026 à décembre 2028.**

3- Contexte

Le contexte touristique des Alpes-Maritimes est caractérisé par la forte attractivité que représente la « Côte d'Azur », une destination de notoriété mondiale symbolisée par des villes constituant autant de marques : Nice, Cannes, Antibes, Grasse, Monaco.... Grâce à une offre importante, diversifiée et structurée, la Côte d'Azur au sens strict (Alpes-Maritimes et Monaco) dépasse les 11 millions de touristes dont plus de 54 % de clientèles internationales. La Côte d'Azur au sens plus large inclut le littoral du Var.

Le tourisme étant un marché complexe, multiple en produits et en clientèles et aux évolutions rapides, le pôle Observatoire du tourisme a mis en place un système de statistiques du tourisme fondé sur un dispositif d'enquêtes ponctuelles ou permanentes. Une enquête auprès des visiteurs quittant la région par l'aéroport de Nice Côte d'Azur (terminaux 1 et 2) a ainsi été mise en place dès 1984 (enquêtes ponctuelles) puis à partir de Janvier 1989 (enquête permanente).

D'autres enquêtes complémentaires (enquêtes dans les hébergements notamment), ainsi qu'un travail de croisement-confrontation-consolidation systématique des données, permettent d'estimer les volumes de séjours générés par la route et le train, et la fréquentation totale de la Côte d'Azur.

Au fil des années, la représentativité de la clientèle avion se renforce et sa spécificité se réduit, notamment depuis l'implantation des compagnies dite « low cost » sur l'aéroport. Actuellement, près de 3.5 millions de séjours Côte d'Azur, sur un total de plus de 11, sont réalisés par avion jusqu'à Nice Côte d'Azur.

VISAVION, l'enquête permanente réalisée sur les deux terminaux de l'aéroport Nice Côte d'Azur, vise à quantifier et à qualifier les séjours des touristes ayant effectué un séjour d'au moins une nuit dans une commune des Alpes Maritimes (06), Monaco (98) ou du Var (83). Elle est réalisée tout au long de l'année et constitue, avec les enquêtes de fréquentation des

hébergements, l'un des piliers centraux du système « Touriscope Côte d'Azur » de suivi de la fréquentation, de l'impact économique du tourisme et du profil des clientèles. Elle fournit les volumes de visiteurs repartis via l'aéroport de Nice Côte d'Azur ainsi que leurs profils qualitatifs, comportements, consommation et dépenses, ainsi que leur satisfaction.

L'enquête est successivement confiée à différents instituts. L'opérateur retenu a la charge de l'organisation et du suivi du « terrain » : gestion des enquêteurs, planning des vols, production de la base statistique et des résultats redressés et pondérés. **Le questionnaire est fourni par Côte d'Azur France Tourisme qui est aussi fortement impliqué dans l'élaboration du plan de sondage, et conserve la maîtrise totale du dispositif d'enquête et des modalités.** Des échanges réguliers et permanents entre le CAFT et le bureau d'étude sont donc à prévoir.

Les modifications de méthode et de questionnaire sont restées volontairement limitées au fil des années, **et les choix effectués sont pérennes, afin d'assurer une bonne stabilité des données recueillies.** Il n'est pas prévu d'évolution majeure du dispositif en 2026.

4- Prestation attendue

Les résultats de cette enquête sont considérés comme ayant une haute fiabilité, en raison des facteurs suivants : recensement exhaustif à l'unité près des passagers au départ, par strate fine de destinations/compagnies/jours et heures, permettant un échantillonnage rigoureux ainsi qu'une extrapolation au trafic total aisée et avec une distorsion minimale ; approche des passagers en salle d'embarquement, à un moment où ils sont disponibles et pour la plupart détendus ; mémorisation maximale des éléments sur lesquels ils sont interrogés, tout en respectant le principe de l'interrogation en fin de séjour afin d'éviter le questionnement sur des items prévisionnels ; taux de refus de réponse réduit (6% en moyenne, mais souvent par manque de temps avant embarquement et donc sans réelle incidence sur la représentativité des passagers interrogés, à l'exception de certains pays sensibles et de la clientèle Affaires haut de gamme pour lesquels le taux de non réponse est plus élevé).

Les échantillons sont fixés en amont de façon à permettre la production de résultats mensuels, de résultats détaillés trimestres ou saisons, et la constitution progressive, au fil de l'eau, d'échantillons sur des segments fins ou de clientèles plus rares. La base de données historique permet l'extraction de sous-populations spécifiques et leur analyse, sur des périodes pluriannuelles si nécessaire. On obtient ainsi une connaissance structurelle de certaines clientèles souvent ignorées sur le plan statistique car absentes des enquêtes ponctuelles sur sites (exemple : « visiteurs Coréens », visiteurs étrangers en novembre, séjours étrangers en mode locatif, clientèles pratiquant le shopping en mars-avril, etc...).

L'enquête a pour objectif de quantifier et caractériser la fréquentation touristique, et de cerner de manière rigoureuse, selon le questionnaire fourni en annexe :

- Le profil des visiteurs : origine géographique, motifs et durée du séjour, âge, C.S.P.
- Les taux de fidélisation/renouvellement des clientèles, les motifs de choix de la destination
- Le(s) lieu(x) du séjour ou de visite(s)
- Le mode d'hébergement
- Leurs pratiques en termes de comportement, activités pratiquées
- Le montant des dépenses effectuées sur place, le type de moyens de paiement utilisé
- Leur satisfaction par rapport au séjour, et les motifs d'insatisfaction

Ces différents éléments sont inclus dans les enregistrements mensuels qui intègrent la base de données globale détenue par l'Observatoire, permettant tous les tris croisés pertinents.

Les tâches confiées au candidat incluent notamment :

- La réalisation du planning des vols à enquêter le mois suivant, selon le nombre de vols par strates déterminés par l'Observatoire à partir du fichier des vols programmés et transmis par l'aéroport ; le modèle donné en annexe pourra servir de modèle et être reproduit, le principe étant le regroupement en sessions avec inclusion chaque mois d'au moins un ou deux vols par strate prédéfinie, mais selon des taux de sondage différents
- La fourniture, la programmation et le suivi technique du matériel de collecte
- La gestion du terrain : recrutement, formation et assistance aux enquêteurs, passation des quotas de questionnaires selon les contraintes définies, contrôle des enquêteurs
- La récupération des questionnaires/enregistrements en temps réel
- Le respect du planning d'échantillonnage et de transmission des résultats et des bases de données, entre le 12 et le 30 de chaque mois M+1
- La production des tableaux de résultats prévus (nombre limité)
- La tenue à jour de la base de l'enquête et son enrichissement mensuel, pour être en mesure de sortir des tableaux de résultats selon les demandes de l'Observatoire

L'enquête VisAvion est fondamentale pour la mesure des flux touristiques et de leur impact économique. En conséquence, l'Observatoire souhaite être informé en temps réel des éventuels problèmes rencontrés lors de la collecte ou des traitements. **La disponibilité et la réactivité du chargé d'études (chargé aussi de la gestion de la base) constitueront un élément important pour le choix de l'institut.**

a. Tirage et consignes pour l'échantillon

L'échantillon 2026 de base (année complète), et a minima pour les années suivantes, **se compose de 80 à 120 vols enquêtés par mois soit 1200 vols au total.**

A cet échantillon de base s'ajoutera un supplément de **(x) vols**, selon les besoins de sur-échantillonnage de partenaires locaux (notamment l'extension pour le Var et pour Monaco). A titre indicatif pour 2025 : 330 vols demandés.

Les vols additionnels permettent de compenser la perte de questionnaires sur le module de base du fait de l'ajout des questions ou du temps d'enquête pour le compte du partenaire.

La proposition devra distinguer le module de base, incluant tous les coûts, du module complémentaire variable selon les années. Le module complémentaire inclura le coût des vols enquêtés et de leur traitement en intégration de la base globale, sans édition de résultats spécifiques. La proposition indiquera le coût par tranche de vols supplémentaire sur l'année N+1, soit pour 150, 250, 350 ou 500 vols sur l'année.

Les passagers sont interrogés en face à face, en salles d'embarquement, dans les deux terminaux de l'aéroport (T1 et T2).

L'enquête ne concerne que les passagers commerciaux des vols réguliers quittant la région, à l'exclusion des passagers en transit, du trafic hélicoptères et de l'aviation privée. Les enquêteurs saisissent directement les réponses des passagers sur une tablette ou smartphone,

le questionnaire se déroulant automatiquement sur l'écran, avec des alertes utiles aux enquêteurs. Les enregistrements sont transmis dès la fin de la vacation.

Le plan de sondage est représentatif de l'offre en vols (vols au départ seulement) en termes de pays (ou « marchés ») et de types de compagnies (selon deux strates prédéfinies).

Chaque mois, l'institut et l'Observatoire, sur la base du fichier transmis par l'aéroport, travaillent conjointement afin de préparer le plan de sondage et le communiquer aux enquêteurs, dans un délai serré.

En début de mois M+1, l'Observatoire doit recevoir le programme des vols réellement enquêtés ainsi qu'un fichier « villes représentées » reprenant tout l'échantillonnage réalisé depuis le début de l'année, permettant de rééquilibrer certaines destinations le mois suivant le cas échéant. Les vols prévus mais non réalisés pour diverses raisons techniques et les vols avec questionnaires collectés insuffisants (moins de 6) ou bien accidentellement perdus, seront à reprogrammer le plus rapidement possible, si possible le même mois, **sans surcoût et sans entamer l'échantillon disponible pour les mois suivants**. Il en est de même pour les vols réalisés en remplacement, en cas d'annulation du vol prévu, ou bien en supplément, pour exploiter le temps de présence des enquêteurs durant la vacation, non planifiés initialement, qui s'ajouteront au quota de vols prévus, sans surcoût et sans entamer l'échantillon des mois suivants.

b. La passation du questionnaire

L'enquête est actuellement réalisée sur tablettes numérique ou smartphone, sur lesquelles a été chargé le questionnaire et les différents filtres et alertes de contrôle. Tous les passagers au départ de plus de 15 ans sont éligibles pour la première partie du questionnaire, quel que soit leur lieu de résidence. **La durée du questionnaire tous passagers (voir annexe)** varie de 1 à 8 minutes en moyenne selon le profil du passager.

L'enquête doit s'appuyer sur une équipe permanente de 4 ou 5 enquêteurs multilingues à temps partiel (anglais et une autre langue courants obligatoires) professionnels, expérimentés et motivés. Il est nécessaire d'assurer une bonne stabilité de l'équipe d'enquêteurs, compte tenu de la formation nécessaire, de l'excellente qualité exigée pour la collecte (présentation, relationnel, efficacité, pratique des langues étrangères), ainsi que des **procédures d'obtention des autorisations d'accès aux salles d'embarquement**, qui sont assez longues et ne peuvent être relancées trop souvent.

L'enquête se déroule en 2 phases : un premier échantillon de passagers (tous profils de passagers) est interrogé en face à face sur chaque vol sélectionné, avec **un objectif de 15 passagers (en moyenne, selon le temps disponible pour enquêter le vol)**. Le programme de saisie doit inclure un suivi des quotas en temps réel. Les questions s'adressent généralement au ménage-visiteurs dans son ensemble, sauf quelques-unes qui portent uniquement sur le passager répondant.

c. Le traitement des données

Le traitement des données inclut la pondération de la base d'enquête et les tableaux statistiques définis, sans commentaires ni analyses. Il suivra le modèle des fichiers existants, fournis. Les livrables devront être au format Excel et Access

Les résultats mensuels et les bases devront être transmis à l'Observatoire entre le 15 et le 25 de chaque mois, y compris en été (sauf en cas de retard de fourniture des statistiques de l'aéroport). Lors de la vérification des enregistrements, et avant finalisation de la base, certains cas douteux ou atypiques peuvent être discutés avec l'Observatoire.

- **LES TRAITEMENTS MENSUELS**

Dès réception des questionnaires collectés par les enquêteurs, un premier travail de contrôle, épuration, validation doit être effectué rapidement, permettant éventuellement un retour immédiat vers l'enquêteur en cas d'incohérence ou de doute sur la validité.

- **LE REDRESSEMENT DE LA BASE**

Les données mensuelles sont à redresser en fonction du trafic réel par vol et destination, communiqué en début de chaque mois M+1 par l'aéroport. Ce dernier envoi en milieu de mois un fichier recensant l'ensemble des vols au départ du mois précédent. Il doit être épuré de certains vols (hélicoptères, charters, vols frêt ou poste) ou compagnies qui n'entrent pas dans le champ de l'enquête. Les nouvelles compagnies ou destinations sont à qualifier selon les instructions de l'Observatoire.

L'Observatoire valide ensuite ce fichier épuré qui est nommé « Compagnies pour extrapolation AAA.xls ». Une fois ce fichier des vols validé, le redressement de la base mensuelle peut être réalisé.

Le mode de redressement doit être celui actuellement utilisé, répartissant le trafic de la strate sur le nombre d'enregistrements et prenant en compte les accompagnants, et en reportant les pondérations du questionnaire court sur les enregistrements « visiteurs » longs. L'objectif est d'affecter un poids en séjours et le cas échéant en nuitées à chaque enregistrement (questionnaire), en fonction du trafic au départ de la strate à laquelle il appartient. Le phénomène des groupes constitués n'est pas mesuré par l'enquête.

La base doit être incrémentée pour chaque enregistrement d'une pondération Séjours-questionnaires courts (servant notamment à la production de la fiche mensuelle), d'une pondération Séjours-questionnaires longs, et des pondérations nuitées correspondantes.

Les enregistrements pondérés devront pouvoir s'intégrer sans difficulté à la base de données historique existante sous Access.

- **LES TRAITEMENTS EN CUMUL ET PAR SAISON**

À chaque milieu de mois M+1, deux fiches de synthèse sont à remettre à l'Observatoire, pour le mois passé, en cumul début de l'année et en cumul par saison. La première porte sur les séjours en 06-Monaco, la seconde sur les séjours en 83 (Var).

- i. **Les traitements annuels**

Les traitements annuels complètent les mensuels par davantage de tris à plat et tris croisés, sur les variables importantes. Ils seront prédéfinis, et occasionnellement demandés en complément, sans surcoût. Seuls des tableaux statistiques seront à produire (pas de commentaire sur les résultats ni de présentation orale).

ii. Le calcul des dépenses

La collecte des dépenses est un élément très important dans cette enquête. Les données sont plus délicates, font l'objet d'extrapolations ultérieures et doivent donc être collectées et traitées avec le plus grand soin. Actuellement, la collecte se fait en deux étapes : dépense locale globale, puis dépense par grand poste, sans modification de la dépense globale indiquée initialement. Le traitement utilise les deux informations.

iii. La production de tableaux de données

Les traitements des données devront être complétés par la production de tableaux de résultats, à la fois pour la commande principale et pour les commandes complémentaires. Pour Monaco, des tableaux de résultats sont attendus, distinguant les touristes hébergés et les excursionnistes, par saison et par année. Pour le Var, des tableaux de résultats sont également demandés, ventilés par saison et par année.

5- Les annexes – Documents techniques

Exemple de plan de sondage
Exemple de planning des vols
Questionnaire prévu en français
Exemple de Fiches de résultats mensuels

6- Déroulement de l'appel d'offres & Critères de sélection du prestataire

a. Dossier de candidature

La présente consultation est publiée **le mardi 8 juillet 2025** sur la plateforme de dématérialisation de marchés publics www.marches-securises.fr sur le site internet www.cotedazurfrance.fr, le BOAMP et le JOUE

La réception des dossiers de candidature est fixée au plus tard le vendredi 5 septembre 2025 à 15 h 30. Les dossiers de candidature devront impérativement être déposés sur la plateforme mentionnée ci-dessus.

Chaque dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments détaillés ci-après.

Documents techniques

- **un descriptif précis du dispositif proposé** respectant les objectifs décrits. L'institut devra préciser les logiciels utilisés pour le traitement des données.

- **Un devis chiffré de l'opération :**

Prestation de base : 1200 vols (engagement de 3 ans)

En identifiant et en détaillant clairement les postes suivants, pour l'année complète 2026 de Janvier à décembre, incluant l'ensemble des coûts en HT et TTC :

- Constitution de la base de sondage
- Collecte-terrain (coûts enquêteurs) incluant formation, suivi et contrôles
- Validation des données, contrôles
- Calcul des pondérations
- Traitements des données pondérées et production des tableaux (livrables mensuels et annuels)
- Autres coûts

Prestations additionnelles : Module complémentaire variable

Ces prestations à volume variable pourront s'ajouter annuellement à la prestation de base et feront l'objet d'une facturation séparée sous réserve d'adhésion expresse et annuelle de nos partenaires à ces services complémentaires :

Le coût des vols additionnels, pour 150, 250, 350 ou 500 vols annuels (à titre indicatif pour 2025 : 330 vols demandés)

Les prestations additionnelles sont indissociables de la prestation de base et elles ne pourront faire l'objet d'un lot séparé.

- **Les modalités de révision du coût sur les deux années complètes suivantes 2027 et 2028.**
- **Un mémoire explicatif** des dispositions que l'institut mettra en œuvre, précisant notamment :
 - L'organisation générale et les moyens en personnel de l'Institut (profil du Chef de Projet et des consultants pressentis)
 - Si appel à la sous-traitance : une déclaration détaillée du ou des sous-traitant(s) envisagés ainsi que leurs missions d'intervention et les certificats associés
 - L'attestation de certification du cabinet et certifications ou habilitations individuelles de ses collaborateurs
 - Un descriptif détaillé des expériences significatives justifiant le cas échéant d'une bonne connaissance du secteur d'activité tourisme et transports et/ou des enquêtes transports
 - Attestations d'assurances professionnelles en cours de validité
 - Tout autre élément que le cabinet jugerait nécessaire pour expliciter sa proposition

Coût prévisionnel et modalités de paiement :

Le montant de la prestation de base est estimé à 160 000 Euros HT pour la durée totale du marché de 3 ans hors prestations additionnelles variables annuelles.

Il est établi à titre indicatif sur la base des besoins connus à la date de la consultation. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction notamment d'une revalorisation des tarifs ou des offres proposées.

En cas de dépassement du seuil réglementaire de 221 000 EUR HT par certaines offres, cela ne remettra pas en cause la validité de la présente procédure, conformément à l'article R.2121-1 du Code de la commande publique.

Les factures sont à établir par trimestres et années civiles et les paiements sont effectués par Côte d'Azur France Tourisme par virement bancaire sur présentation des factures avec un délai de paiement de 30 jours fin de mois.

- **Documents administratifs**

N° de SIRET, TVA interne, intracommunautaire.

Extrait Kbis de moins de 3 mois.

Les formulaires DC1 et DC2 (disponible sur www.service-public.fr).

Le formulaire DC4 si appel à la sous-traitance (disponible sur www.service-public.fr).

Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle de l'année en cours.

Attestation de vigilance (sociale) et attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois.

Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par la société soumissionnaire.

b. Critères d'attribution

Une grille d'évaluation, basée sur les éléments décrits ci-dessous, servira d'outil d'analyse et de sélection des propositions. Côte d'Azur France Tourisme retiendra la proposition la plus avantageuse économiquement et appréciée en fonction des critères et pondérations suivants:

Liste des critères (total : 20 points)	Points	Description
Expérience dans les enquêtes de transport	6	Pertinence et qualité des références similaires, en particulier dans le domaine du transport, dans des contextes techniques comparables et/ou réalisés sur le territoire de la Côte d'Azur et/ou à l'aéroport de Nice Côte d'Azur.
Moyens humains et techniques	2	Composition, qualifications et expérience de l'équipe dédiée au projet, y compris l'encadrement. Description des outils et méthodes mobilisés pour garantir la qualité de la prestation.
Matériel	1	Adéquation et efficacité des outils techniques (matériel informatique, logiciels, etc.) proposés pour la réalisation de l'enquête.
Calendrier de mise en œuvre et respect des délais	2	Clarté et cohérence du planning proposé. Capacité à respecter les échéances imposées, avec justification du rythme et de l'organisation.
Qualité des livrables	3	Pertinence et niveau de détail des livrables attendus, notamment la base de données produite et les rapports d'analyse.
Prix de la prestation de base (TTC)	4	Devis détaillé. Prix compétitif et en adéquation du prix avec le contenu de la prestation de base.
Prix des prestations additionnelles variables (TTC)	2	Devis détaillé. Prix compétitif et en adéquation du prix avec le contenu de la prestation de base.

Côte d'Azur France Tourisme se réserve le droit d'apporter, au plus tard huit jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, un complément ou une modification du dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier complété ou modifié, selon un nouveau délai défini et accordé par Côte d'Azur France Tourisme.

7- Renseignements et Ressources complémentaires

Afin d'obtenir tous les renseignements complémentaires, les soumissionnaires devront directement faire parvenir leurs demandes écrites sur le site www.marches-securises.fr.

Renseignements administratifs relatifs au dépôt des candidatures :

Thierry CIRRITO, Responsable Administratif, Financier et Relations Institutionnelles
Côte d'Azur France Tourisme.
455, Promenade des Anglais, CS 53126, Bâtiment Horizon, 06203 Nice Cedex 3.
E-mail : t.cirrito@cotedazurfrance.fr
Téléphone fixe : 04 93 37 78 77

8- Clauses particulières

Clause de résiliation anticipée pour motif d'intérêt général :

Compte tenu de la durée d'engagement de 3 ans, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de résilier le marché à tout moment pour motif d'intérêt général, notamment en cas de :

- perte de compétence, transfert ou suppression de la mission confiée à l'acheteur,
- modification de son statut juridique ou de sa gouvernance,
- ou réduction substantielle des financements publics alloués au marché.

Cette résiliation interviendrait conformément à l'article L2195-3 du Code de la commande publique et donnerait lieu, le cas échéant, à une indemnisation du titulaire proportionnelle au préjudice réellement subi, à l'exclusion de toute indemnité forfaitaire.

9- Voies de délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative);
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code);
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Nice
18 avenue des Fleurs
CS 61039
06050 NICE CEDEX 1
Téléphone : 04 89 97 86 00
Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr
Télécopie : 04 89 97 86 02
Site internet : nice.tribunal-administratif.fr